



Politique linguistique du Programme du diplôme du Baccalauréat International de l'École du Carrefour

Adoptée le 1 février 2016

1. Mise en contexte et profil de l'École du Carrefour

L'École du Carrefour est une école publique de langue française de la 7^e année à la 12^e année. Elle est établie dans une province anglophone, la Nouvelle-Écosse, et existe conformément à l'article 23 et à l'article 24 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de l'article 15 de la Loi sur l'éducation de la Nouvelle-Écosse. De plus, notre école fait partie du Conseil scolaire acadien francophone (CSAP), qui est le seul conseil scolaire de langue française en Nouvelle-Écosse.

Sa raison d'être est de promouvoir la langue française, de créer un milieu où il existe un climat favorable au développement linguistique, culturel et identitaire de la jeunesse acadienne et francophone.

2. Critères d'admission

Tous élèves considérés comme des ayants droit par le conseil scolaire, conformément à la l'article 23 de la *Charte*, peuvent être admis à l'École du Carrefour et ce, que l'élève parle ou non le français. De plus, en inscrivant son enfant à l'École du Carrefour, les parents doivent s'engager par écrit à développer un sens d'appartenance à la culture francophone dans la vie de tous les jours de leur enfant. Il existe une clause « grand-père » à l'article 23 : tout élève qui est capable de fonctionner à l'écrit et à l'oral en français, au niveau selon lequel il s'inscrit, peut le faire à condition qu'il ait ou qu'il ait eu un grand-parent qui parlait le français. Voici le lien à la politique d'admission de la maternelle à la 12^e numéro 225 du CSAP : <http://csap.ednet.ns.ca/225%2024juillet2014.pdf>.

3. La langue de travail et d'enseignement

Conformément à la politique 230-1 du CSAP et de par le statut particulier de la langue française en Nouvelle-Écosse, la langue d'usage pendant la journée scolaire, durant les transports scolaires et sur les terrains de l'école, est le français. Tous les services connexes,

le secrétariat, les services aux élèves et la bibliothèque sont offerts et se déroulent aussi en français à l'école.

De plus, tous les cours sont offerts en français sauf ceux de langues comme l'anglais et l'espagnol. De plus, l'affichage à l'intérieur et à l'extérieur de l'école se fait aussi en français. Il est entendu que le Programme du diplôme du Baccalauréat International a pour but de former des citoyens du monde engagés. C'est pourquoi nos élèves suivent des cours de niveau A, langue première, en français et en anglais dans le programme. De plus, nous encourageons aussi les élèves à s'initier à l'espagnol par notre cours d'Espagnol *ab initio*. Il est à noter que, à la fin de leur Programme du diplôme de l'IB, les élèves qui réussissent le programme obtiennent un **diplôme bilingue** de l'IB. L'école accueille aussi des immigrants provenant de d'autres pays si ceux-ci proviennent d'un milieu où la langue première est le français.

4. Langue de communication

La langue utilisée dans toutes les communications officielles, orales ou écrites, et ce avec les élèves, les parents et la communauté, est le français dans le Programme du diplôme de l'IB et à l'école. De plus, les réunions publiques sont convoquées et tenues en français. Par contre, lorsque les circonstances justifient l'utilisation de l'anglais (par exemple dans le cas où le parent ne peut communiquer en français), l'enseignant pourrait utiliser l'anglais comme moyen de communication à l'écrit ou à l'oral.

De plus, exceptionnellement, certaines informations pourraient être disponibles dans la langue anglaise à titre consultatif pour les élèves, si de telles ressources équivalentes n'existent pas en français. Il est évident que ces ressources ne constitueront pas les ressources primaires pour l'élève dans la matière concernée.

Le programme du diplôme de l'IB de l'École du Carrefour met beaucoup d'emphasis sur la nature interdisciplinaire de l'apprentissage d'une langue. Il est donc attendu que les habiletés de communication (par exemple : la lecture et l'expression orale et écrite) doivent être pratiquées dans chaque cours. Étant donné que l'expression et l'articulation d'idées et de concepts figurent dans chaque matière du programme, le soutien linguistique des apprenants est essentiel et intégral. L'enseignement de la langue et du vocabulaire spécifique est donc la responsabilité de tous les enseignants. Veuillez consulter la cinquième section de la politique linguistique pour plus de renseignements concernant les stratégies employées ciblant l'acquisition et la maîtrise de la langue de communication du programme.

5. Maîtrise de la langue de travail du programme

5.1 Définition de la «maîtrise» de la langue : Savoir parler, lire et écrire une langue de manière à conditionner l'accès à tous les domaines de compétence (vocabulaire, grammaire et orthographe).

5.2 Observation des défis des apprenants :

Exemples de défis de lecture :

- 5.2.1 Manque de compréhension des subtilités des textes mis à l'étude
- 5.2.2 Difficultés à traiter les sources écrites dans un registre soutenu
- 5.2.3 Manque de vocabulaire pour comprendre la matière enseignée et pour intégrer cette dernière aux travaux (par exemple, les dissertations)
- 5.2.4 Difficultés à comprendre toutes les composantes d'une question d'examen
- 5.2.5 Difficultés à différencier les idées principales de celles secondaires

Exemples de défis de langue orale et écrite :

- 5.2.6 Manque de langage fluide et naturel à l'oral
- 5.2.7 Manque d'élaboration et de détail pendant une présentation orale
- 5.2.8 Manque d'organisateur qui structurent leur discours
- 5.2.9 Manque de vocabulaire soutenu
- 5.2.10 Erreurs de base (genre, propositions, anglicismes, structures de phrases complexes, choix des pronoms devant le verbe, accords des participes passés)
- 5.2.11 Défis dans la synthèse et la reformulation de la matière et des idées en ses propres mots

5.3 Stratégies mises en place pour assister les apprenants dont la langue d'étude n'est pas la langue maternelle :

Exemples de stratégies suivantes de base en littératie au niveau du programme préparatoire de l'IB (10^e année) et le programme de diplôme (11^e et 12^e année), le cas échéant :

- 5.3.1 Modéliser la formulation de questions pertinentes
- 5.3.2 Guider les apprenants à faire des inférences et des liens entre les idées d'un texte
- 5.3.3 Modéliser la communication claire et précise à l'oral et à l'écrit
- 5.3.4 Montrer explicitement comment utiliser un langage adapté à une variété de contextes
- 5.3.5 Guider les apprenants à soutenir leurs idées et à argumenter leur sujet de manière cohérente, efficace et constructive
- 5.3.6 Travailler le vocabulaire spécifique dans chaque matière à l'aide d'aide-mémoires et d'affiches visibles qui mettent en valeur le genre (exemple : le genre, le thème, une idée, etc.)

- 5.3.7 Encourager des techniques de révision sur une copie papier dans un délai raisonnable
- 5.3.8 Encourager les apprenants à suivre des sessions d'aide supplémentaire dans toutes les matières
- 5.3.9 Pour les apprenants qui signalent le besoin, encourager le tutorat en dehors de l'école
- 5.3.10 Encourager l'entraide entre les apprenants en organisant des activités d'étude et de révision de textes en classe
- 5.3.11 Offrir aux élèves des modèles (copies-types) des candidats de toutes les matières pour mettre en évidence comment structurer un texte (épreuves, dissertations, rapports de laboratoires, etc.) ou un exposé (C.O.I et P.O.I, présentation de la TDC, etc.)

5. Références

« Articles 23 » de la *Charte canadienne des droits et libertés*

Lien : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html>.

« Article 15 » de la *Loi sur l'éducation en Nouvelle-Écosse*

Lien : <http://nslegislature.ca/legc/lois/eductn.htm>.

Politique linguistique 230-1 du Conseil scolaire acadien provincial

Lien : http://csap.ednet.ns.ca/poli_direct.php?id=162.

Politique sur les critères d'admission 225 du Conseil scolaire acadien provincial

Lien : <http://csap.ednet.ns.ca/225%2024juillet2014.pdf>.